



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Centre de Détention d'EYSSSES

Le 28 avril 2021

" Agressions sur personnels, rassurez-vous, le détenu va bien "

Mercredi 28 Avril 2021 vers 15 heures 30, un de nos pensionnaires a agressé deux personnels du Centre de Détention EYSSSES.

A l'annonce de la fouille de sa cellule le détenu s'empresse de se débarrasser de produits illicites avant de bousculer le surveillant d'étage. Notre trublion percute ensuite l'officier qui s'est rendu sur place et qui se blesse en chutant sur le sol.

L'agresseur a été matrisé grâce à intervention des renforts puis est conduit au quartier disciplinaire pour être mis en prévention.

L'Officier a été conduit aux urgences et doit subir une opération au niveau du coude.

Pour notre cher détenu emmené au QD c'est une autre histoire... Les bisounours sont de retour au CD EYSSSES. Eh oui, après la mise au quartier, le détenu a subitement eut les yeux larmoyants et une petite vague à l'âme. Le gentil docteur a encore sévit en donnant un avis favorable à la fin du "QD" pour un agresseur d'agents...

Madame la Directrice :

- ➡ Quelles solutions pouvez-vous, nous apporter pour éviter que ces faits se reproduisent ?
- ➡ Qui commande la détention a EYSSSES, vous madame ou l'U.S.M.P. ? Le médecin ou/et l'infirmière ?
- ➡ Comment cette décision doit-elle être interprétée par les surveillant(e)s et par les victimes qui rappelons le ont subi une agression ?

Le S.P.S. EYSSSES condamne le comportement de ce pensionnaire.

Nous constatons une fois encore que les détenus jouissent de lois qui leur sont favorables leur permettant de commettre des agressions et de se soustraire à l'encellulement disciplinaire en employant tous les moyens nécessaires.

Enfin, céder aux caprices risque d'avoir des répercussions au quotidien avec cet usager, ce qui n'est pas sans nous rappeler les gestions difficiles de certains détenus...

D'autre part Madame, quant un de vos pensionnaires est blessé vous savez mettre en place un véhicule sanitaire pour son acheminement vers un centre hospitalier... par contre encore une fois, pour votre personnel ce n'est apparemment pas le cas !

Le S.P.S. souhaite un prompt rétablissement et apporte son soutien aux agents victimes de cette agression.

Le S.P.S. demande que ce pensionnaire soit transféré à l'issue de sa sanction.

Le SPS vous laisse juge une fois de plus sur la gestion de cet incident, laissant encore place au questionnement quant à la considération des agents face à la largesse en faveur du détenu !

Les surveillant(e)s de votre établissement ne sont pas de la chair à canon madame !

Le bureau local